



rhône méditerranée & corse

2-4, allée de Lodz

69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

D29656/1-9

Communauté de Communes du Lac du Bourget

DRUMETTAZ CLARAFOND

LA COMMUNE DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

I. Contexte de l'étude

1. La commune de Drumettaz-Clarafond

La commune de Drumettaz-Clarafond se situe au pied du front subalpin du massif des Bauges, à 5 km d'Aix les Bains et à 15 km de Chambéry.

La commune s'étend sur 1 138 ha depuis le hameau de Drumettaz jusqu'au col du Pertuiset culminant à 1 500 m.

Ce territoire, physiquement très varié, est constitué à 60 % d'espace naturels.

La route départementale n°17 permet l'accès aux différents hameaux qui constituent les centres de vie de la commune à savoir : Drumettaz, Frésenex et Sérarges.

Ces hameaux sont situés au pied du front subalpin du massif des Bauges, dans une frange altimétrique de 280 à 500 m N.G.F.

2. L'assainissement

❖ Clarafond, Drumettaz, Frésenex

L'ensemble des habitations est raccordé à un réseau d'eaux usées.

II. Diagnostic des installations

1. Déroulement du diagnostic

Sur la commune de Drumettaz-Clarafond, 12 habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif, elles sont situées dans les rues suivantes :

- Route de Misury
- Chemin du Malo
- Chemin du Nant du Bonnet
- Chemin du Prieuré
- Route de Carnalaz
- Impasse de la Roche
- Route des Terrailleurs
- Pradiou

Le diagnostic s'est déroulé sur la commune de Drumettaz-Clarafond pendant le mois d'octobre 2006.

10 installations ont été diagnostiquées, 2 n'ont pu l'être du fait de l'éloignement des propriétaires (résidences secondaires) et de l'indisponibilité de certains riverains.

2. Etat général de l'assainissement

Globalement, l'état de l'assainissement non collectif sur la commune de Drumettaz-Clarafond est médiocre, exception faite des installations récentes.

Peu d'installations ont un fonctionnement optimal d'une part de leurs vétusté et d'autre part de leur manque de suivie et d'entretien.

3. Typologie des dysfonctionnements constatés

La plupart des problèmes de conception constatés sont dus à une absence de dispositifs de traitements et/ou de prétraitement (préfiltre), le rejet se faisant directement dans un puits perdu ; cet ouvrage ne permet pas l'épuration lente des eaux : la pollution y est en effet concentrée sur une surface limitée.

De même, certaines installations présentent un manque d'entretien puisque le système de prétraitement et à vidanger et/ou à curer. Ce manque d'entretien du prétraitement entraîne un colmatage de la filière de traitement et du système de dissipation.

III. Classification des installations

1. Résultats

12 installations étaient à diagnostiquer.

10 ont été diagnostiquées :

- 2 installations sont complètes et conformes à la réglementation en vigueur actuellement.
- 7 installations sont incomplètes mais ne nécessitent pas de réhabilitation urgente.
- 1 installation est inexistante et constitue un point noir

2. Identification des zones d'habitat exposées aux problèmes d'assainissement et justification des « points noirs »

❖ Chemin du prieuré

Les installations 06-103-100 et 06-103-101 dispersent les eaux usées prétraitées directement dans un puits perdu.

❖ Route de Misury

L'installation 06-103-102 est inexistante, elle constitue un point noir.

❖ Chemin du Malo

L'installation 06-103-103 ne dispose pas de système de prétraitement des eaux ménagères.

❖ Route de Carnalaz

Les installations 06-103-107 et 06-103-108 ne disposent pas de système de prétraitement des eaux ménagères, celles-ci rejoignent les eaux vannes prétraités qui se dispersent directement dans un puits perdu.

❖ Impasse de la Roche

L'installation 06-103-105 dispose d'un système de prétraitement des eaux usées mais la dispersion se fait directement dans un puits perdu.

❖ Routes des Terrailleurs

L'installation 06-103-108 dispose d'un système de prétraitement des eaux usées mais la dispersion se fait directement dans un puits perdu.

3. Solutions préconisées

Certaines installations ne possèdent pas de bac dégraisseur, son installation permettrait la rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères et diminuerait le risque de colmatage des ouvrages situés en aval.

Pour certaines installations, le rejet des eaux prétraitées se fait directement dans un puits perdu, celui-ci est désormais interdit ; en effet il ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée.

Pour les installations qui ne disposent pas de système de traitement des eaux usées, elle représente un risque sanitaire et un danger pour la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau. Un système de collecte, de prétraitement et de traitement doit être rapidement installé selon l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables ; une étude d'assainissement est nécessaire et le choix de la filière devra être conforme à celui défini dans le zonage d'assainissement approuvé par la commune (renseignement auprès du SPANC). Néanmoins l'aptitude du sol à l'infiltration est médiocre sur la commune ce qui constitue un réel handicap quand aux choix d'une filière de traitement appropriée.

4. Entretien des installations

Cinq installations doivent faire l'objet d'un entretien : soit par nécessité, soit parce que les dispositifs étaient inaccessibles au moment du diagnostic. Il faudra donc envisager la vidange de la fosse septique (1) et/ou nettoyage du préfiltre (2 : changement de la pouzzolane):

- 06-103-100 (1),
- 06-103-101 (1),
- 06-103-107 (1),
- 06-103-104 (1),
- 06-103-105 (2).

TABLEAU RECAPITULATIF DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

NOM	PRENOM	ADRESSE	PARCELLE	NUMERO ASSAUTO
REGAIRAZ	BERNARD	1666 rte de Misury	B 86 / B 85	06-103-102
TRAVERS	MICHEL JOSEPH	453 che du Malo	A 76	06-103-103
ZORZI	PASCAL	120 che du Nant du Bonnet	C 1153	
LIARAS	JEAN	34 che de Vassieux 69300 Caluire	B 571	06-103-100
		527 chemin du Prieuré		06-103-101
GERVAIS	DOMINIQUE	rte de Carnalaz	B 1764	06-103-109
ASTRIE	PHILIPPE	rte de Carnalaz	B 2082	06-103-107
POIRAUD	JEAN	61 imp de la roche	C 2544	06-103-104
CUVEX	PATRICE	103 imp de la roche	C 2545	06-103-105
CAPOVILLA	CYRILLE	200 rte de Carnalaz	B 2080	06-103-108
STRADY	GERARD	534 rte des terrailleurs	C 3488	06-103-106
RTE TERRA		455 Av Pont de Rhône BP 12 73201 Albertville	C 815	
		Pradiou		

	Installation prioritaire pour la réhabilitation
	installation non prioritaire mais avis de réserve sur la pérenité
	installation en bon état de fonctionnement
	non visitée
	visitée mais indéterminée ou inexistante